

Informations de base	
<b>2006/0161(COD)</b>  COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Directive	Procédure terminée
Véhicules à moteur à deux ou trois roues: emplacement pour le montage de la plaque d'immatriculation arrière (abrog. directive 93/94/CEE). Codification	
Abrogation <a href="#">2010/0271(COD)</a>	
<b>Subject</b>  3.40.03 Industrie automobile, cycle et motocycle, véhicules utilitaires et agricoles	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
05/09/2006	Publication de la proposition législative	COM(2006)0478 	Résumé
07/09/2006	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
11/09/2007	Vote en commission, 1ère lecture		Résumé
18/09/2007	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	A6-0329/2007	
25/09/2007	Décision du Parlement, 1ère lecture	T6-0396/2007	Résumé
25/09/2007	Résultat du vote au parlement		
22/06/2009	Adoption de l'acte par le Conseil après la 1ère lecture du Parlement		
09/07/2009	Fin de la procédure au Parlement		
13/07/2009	Signature de l'acte final		
30/07/2009	Publication de l'acte final au Journal officiel		